



FLASH NEWS

6/17

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

APERÇU DU 03/07 AU 14/07/2017

PT / MOREIRA FERREIRA c. PORTUGAL (n° 2) [GC]

**Exécution des arrêts de la Cour EDH -
Réouverture d'une procédure nationale close
- Marge de manœuvre des États membres**

Non-violation de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable) de la CEDH.

Par son arrêt du 5 juillet 2011, *Moreira Ferreira c. Portugal* (requête n° 19808/08) (FR), la Cour EDH avait conclu à la violation de l'article 6 § 1 de la CEDH pour défaut d'audition de la requérante dans le cadre d'une procédure pénale. Celle-ci avait alors saisi la Cour suprême portugaise d'un recours en révision du jugement prononcé à son encontre, demande qui avait été rejetée par la Cour suprême. La requérante considérait que la Cour suprême avait ainsi appliqué de manière erronée, notamment, les conclusions dudit arrêt de la Cour EDH du 5 juillet 2011.

Arrêt du 11.07.2017 (requête n° 19867/12) (FR / EN)
Communiqué de presse (FR / EN)

FR / BOUDELAL c. FRANCE

**Obtention de la nationalité d'un État membre
- Refus motivé - Conditions**

Irrecevabilité de la requête en ce que les articles 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion), 10 (liberté d'expression) et 11 (liberté de réunion et d'association) de la CEDH ne s'appliquent pas dans les circonstances de l'espèce.

Le requérant, ressortissant algérien résidant en France, dénonçait un « refus de nationalité pour délit d'opinion », estimant que les autorités avaient refusé de le réintégrer dans la nationalité française en se fondant sur le fait qu'il militait pour la cause palestinienne et la cause des immigrés.

Décision du 06.07.2017 (requête n° 14894/14) (FR)
Communiqué de presse (FR / EN)

BE / DAKIR c. BELGIQUE

BE / BELCACEMI ET OUSSAR c. BELGIQUE

**Interdiction du port du voile intégral dans
l'espace public - Garantie des conditions du
« vivre ensemble » - Choix de société**

Non-violation des articles 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) et 9 (droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion) de la CEDH.

Non-violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination), combiné avec les articles 8 et 9 de la CEDH.

Les requérantes, résidant en Belgique et se déclarant de confession musulmane, se plaignaient de l'interdiction du port du voile intégral dans l'espace public découlant, respectivement, d'une disposition réglementaire adoptée par trois communes (dans l'affaire Dakir) et de la loi du 1^{er} juin 2011 (dans l'affaire Belcacemi et Oussar).

Arrêt du 11.07.2017 (requête n° 4619/12) (FR)
Communiqué de presse (FR / EN)

Arrêt du 11.07.2017 (requête n° 37798/13) (FR)
Communiqué de presse (FR / EN)

AUTRES INFORMATIONS

Aperçu de la jurisprudence de la Cour EDH

Le 12 juillet 2017, la Cour EDH a publié un aperçu de sa jurisprudence pour la période allant du 1^{er} janvier au 15 juin 2017. Cet aperçu met en exergue une sélection d'arrêts et de décisions qui traitent d'une question nouvelle ou d'un sujet important d'intérêt général.

Aperçu de jurisprudence (FR / EN)

COUR DE JUSTICE
DE L'UNION EUROPÉENNE